

## **ORDRE 15 :** **Caucus d'accès**

### **Mandat**

Traiter tout sujet qui concerne l'accès sur le campus universitaire.

Améliorer l'intégration des étudiants ayant des besoins d'accès particuliers.

Augmenter la représentativité des étudiants ayant des besoins d'accès particuliers dans les instances décisionnelles et la participation à la vie de l'Association et de l'Université.

### **Pouvoirs**

Le caucus a droit de nommer un représentant pour siéger sur le Comité aux affaires sociopolitiques.

Le caucus a droit de nommer un représentant pour siéger sur le Comité à la vie étudiante.

Le caucus a droit de dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration.

Le caucus a droit de recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres**

Tout étudiant ayant des besoins d'accès particuliers.

### **Durée**

Le caucus est permanent.